



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Article 1 : Objet du marché - Dispositions générales

1.1 Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières concernent:

L'acquisition suivante: **Achat d'un tracteur**

Equipements supplémentaires :

- **Faucheuse débrousaileuse**
- **Saleuse 800l sur 3 points**
- **Plateau porte caisson**
- **Chargeur**

La description des fournitures et leurs spécifications est indiquée dans le cahier des charges – notice descriptive et estimative.

1.2 Décomposition en lots

Le marché est traité à lot unique

1.3 Documentation

Le titulaire s'engage à fournir, au plus tard à la livraison du matériel désigné ci-dessus, toute documentation, rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et à un fonctionnement correcte du matériel livré et à sa maintenance. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

1.4 Normes

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes françaises et européennes homologuées.

1.5 Durée du marché

La durée du marché se confond avec le délai de livraison indiqué à l'article 3 du présent CCAP.

Article 2 – Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité:

a) Pièces particulières:

- Acte d'engagement
- le présent cahier des clauses administratives particulières
- le cahier des clauses techniques particulières– notice descriptive et estimative
- le règlement de la consultation

Pièces générales:

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures et de services courants.

Article 3 – Délai de livraison

Le prestataire retenu s'engage à livrer le tracteur, objet principal, ainsi que ses accessoires dans un délai d'un mois à compter de la notification du marché.

Article 4 - Conditions de livraison

Les matériels seront livrés à l'atelier de la Commune de BREITENBACH dans les horaires d'ouverture de ce service.

Article 5 – Garantie technique

Les différentes prestations seront garanties pendant un délai d'une année à compter du jour de la mise en service du véhicule.

Article 6- Retenue de Garantie

Il ne sera pas pratiqué de retenue de garantie dans le cadre du présent marché.

Article 7 – PRIX

7.1 Forme des prix

Le marché est traité à prix unitaires.

7.2 Prix de règlement

Le marché est traité à prix ferme non actualisable.

Article 8 – Mode de règlement

Le mode de règlement retenu est le virement avec mandatement à 30 jours maximum.

Article 9 – Pénalités

Les pénalités pour retard de livraison des matériels seront de 100euros par jour calendaire.



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE BREITENBACH

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES
PROCEDURE ADAPTEE**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES**

Maître de l'ouvrage :

MAIRIE DE BREITENBACH

4, Place de l'Eglise – 67220 BREITENBACH

Téléphone : 03 88 58 21 10 - Télécopieur : 03 88 57 19 85

Courriel : mairie@breitenbach.fr

Objet de la consultation : Achat d'un tracteur

Equipements supplémentaires :

- **Faucheuse débrousaileuse**
- **Saleuse 800l sur 3 points**
- **Plateau porte caisson**
- **Chargeur**

Date limite de réception des offres : Mardi 29 Novembre 2011 à 19 heures

Visa du Fournisseur :

Fait à :

Le :